

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2024

Compte-rendu affiché le : 2 février 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2024

N° 24-01-04

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Avances sur subventions de fonctionnement – année 2024

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

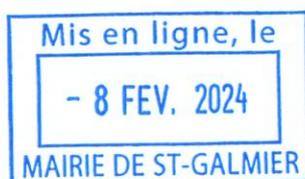
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Geneviève NIGAY à Gérard ALLANCHE – Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET - Céline BENNICI à Philippe DENIS.

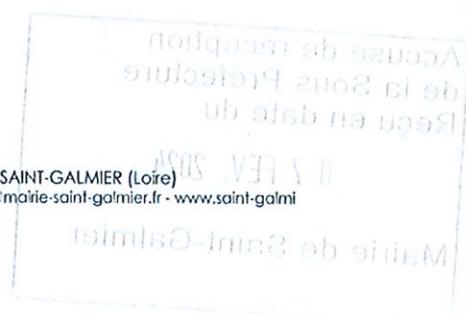
Membre absent : 0.



Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

07 FEV. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2024

Solange Morère, adjointe, explique que l'association Halte-Garderie Les Petits Galopins qui gère le multi accueil, ainsi que l'association CLSH de Saint-Galmier qui gère le centre de loisirs ont sollicité une avance sur la subvention de fonctionnement 2024.

En effet, les subventions n'étant adoptées que lors du vote du budget primitif, soit début avril, et compte tenu que les deux associations emploient des salariés, une avance facilite la gestion de leurs trésoreries.

Il est proposé de voter une avance d'un quart du montant de la subvention 2023, soit 37 625 € pour l'association Halte-Garderie les Petits Galopins et de 6 100 € pour l'association CLSH de Saint-Galmier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

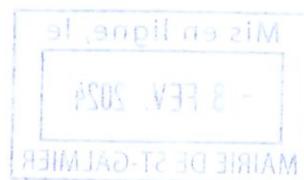
- **FIXE** le montant des avances sur subvention de fonctionnement 2024 à 37 625 € pour l'association Halte-Garderie Petits Galopins et à 6 100 € pour l'association CLSH de Saint-Galmier.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 05 février 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

07 FEV. 2024

Mairie de Saint-Galmier

